



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 19 PRÉSENTS : 14 VOTANTS : 16 (DONT 2 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt quatre le onze mars le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 7 mars 2024

PRÉSENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R. LAGORGETTE P., VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A., BOISDRON C, BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A. LECOQ T., MALLET J.

ABSENTS EXCUSÉS : CAZERES C. procuration à CONIJN M., FORESTIER M. procuration à DUCOURTIOUX J., VALLECILLO C.

ABSENTS . HUGON DE MASGONTIER A., CHABANET M.

SECRETARE : VICAIRE BONNIEU D.

.....

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 février 2024

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 5/02/2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET CAMPING LE MERIDIEN

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que pour débiter la saison au 1^{er} avril dans les meilleures conditions, des travaux sont nécessaires.

Afin de pouvoir payer les factures avant l'arrivée des recettes du camping, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 25.000€ au budget du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de verser une subvention de 25.000€ au budget du camping le Méridien.

2 - TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES OPERATIONNELLES DES PISTES DFCI SUITE AUX INTEMPERIES DE GRELE DE JUIN 2022 – 2^{EME} TRANCHE

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant que commune de LA ROCHE-CHALAIS est membre du SMO DFCI

- Que suite à l'épisode de grêle dans la nuit du 20 au 21 juin 2022 et à l'exploitation forestière intensive sur le secteur Double / Ribéracois ; des fortes dégradations ont été constatées sur le réseau de voirie.

- Qu'un diagnostic sur le terrain des pistes DFCI de la commune en présence d'un(e) élu(e) et d'un membre du personnel, les travaux nécessaires ont été recensés. Une priorisation des travaux a été établie avec les communes et un chiffrage a été réalisé et communiqué par le SMO DFCI (voir annexe)

- Que dans le cadre de travaux de remise aux normes opérationnelles, les opérations nécessaires peuvent bénéficier de financements publics des fonds FEADER et du Conseil Régional avec une prise

en charge jusqu'à 80% du montant total HT et que ces subventions seront ajustées au montant réel des travaux ;

- Que les travaux seront réalisés par le SMO DFCI

- Qu'une participation à l'investissement de l'ordre de 20% du montant total HT est attendue après réception des ouvrages par le maître d'œuvre et solde des travaux ;

Le Conseil municipal **appelé à se prononcer et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le montant total des travaux à hauteur de 52.505,60 euros HT
- Note que le montant des subventions attendues est de 42.004,48 euros
- S'engage à une participation financière maximum d'un montant de 10.501,12 euros

3 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une consultation pour le marché de travaux d'AEP et d'Assainissement a été réalisé par le maître d'œuvre SOCAMA, dont la date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme SYNAPSE était le 26 février 2024 à 12h00.

Il indique que 22 dossiers ont été retirés et 5 entreprises seulement ont déposé une offre.

Une entreprise propose une solution de base et deux solutions variantes.

Il propose de retenir la proposition du groupement G&M TP mandataire d'un groupement constitué avec les entreprises SAUR, REHA-ASSAINISSEMENT et CLEAN AMIANTE pour un montant total 309 717,84€ soit 144 906€ pour les travaux AEP et 164 811,84€ pour les travaux assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte la proposition du groupement G&M TP pour un montant de 309 717,84€ HT, soit 144 906€ pour les travaux AEP et 164 811,84€ pour les travaux assainissement.
- Désigne le Maire ou son adjointe pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

4 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Le Maire indique au conseil Municipal qu'un agent au grade d'agent de maîtrise a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2024.

Il propose aux élus d'ouvrir un poste de catégorie B destiné à seconder le responsable des services technique et ayant des compétences dans le champ de l'environnement.

Il propose de supprimer un poste d'agent de maîtrise et de créer un poste de technicien.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- De supprimer l'emploi d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- De créer un emploi de technicien à 35 heures hebdomadaires.
- Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024.
- De soumettre les modifications ainsi proposées au Comité technique paritaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.
- De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

5 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE – CANALISATIONS SOUTERRAINES

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne électrique : « Extension BT Château d'eau » réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

La parcelle concernée est celle cadastrée préfixe **469 section YP numéro 17.**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

6 – PLAN DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUES 2023-2028

Monsieur le Maire indique que la commune adhère au Plan Départemental de Lecture 2023-2028 et qu'à ce titre il est nécessaire de valider les engagements mutuels par la signature d'une convention et de divers documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion au Plan départemental de lecture publique 2023-2028
- Autorise le Maire à signer :
 - o La convention d'adhésion
 - o Le plan départemental de lecture publique
 - o La charte du bibliothécaire volontaire
 - o La convention type d'accompagnement informatique documentaire en réseau

7 - APPEL A PROJET POUR UNE ŒUVRE ARTISTIQUE PLACE DU PUIITS QUI CHANTE

Monsieur le Maire rappelle l'objet de l'appel à projet pour la création d'une œuvre artistique place du Puits qui chante : la « Place du Puits qui chante » a été un lieu fortement sollicité avant le passage du Tour car cette place se trouve au carrefour de la commune : Carrefour entre la Dordogne et les Charentes, carrefour entre les Charentes et la Gironde.

La création proposée par le comité d'organisation du Tour de France a suscité la curiosité et de nombreuses personnes se sont arrêtées à proximité pour prendre une photo, observer l'œuvre, se questionner...

L'objet de cet appel à projets est de créer à nouveau cette dynamique en proposant une œuvre artistique qui sera installée de façon permanente et pour une durée d'au **minimum 15 ans** Place du Puits qui chante, œuvre qui sera située au carrefour de la D674 et D730 direction Montpon.

Cette œuvre est destinée à marquer les particularités de La Roche-Chalais, à surprendre sans pour autant constituer un danger pour la circulation.

Le choix des matériaux, des formes et des supports est libre, en privilégiant des matières qui ne nuisent pas à l'environnement. Les éléments plastiques ne seront pas utilisés.

L'œuvre sera présentée avec l'artiste qui l'a réalisé lors de l'inauguration de la Place qui devrait se dérouler printemps 2025 au plus tard.

Monsieur le Maire indique que ce dossier sera travaillé avec l'Agence Culturelle Dordogne Périgord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le cahier des charges proposé et l'enveloppe budgétaire de 10.000 euros.
- Désigne le Maire ou son adjointe pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

8 - ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'ALIENATION DE FOSSÉS A SAINT-MICHEL DE RIVIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal portant sur l'enquête publique préalable au projet d'aliénation d'une partie de fossé au lieudit « La Jonchère » et d'un fossé au lieudit « Barail de la Morelle ».

L'enquête s'est déroulée du 5 au 19 février 2024.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé, d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

9 - CIRCULATION EN DIFFERENTS POINTS DE LA COMMUNE

Suite à de nombreuses remarques concernant la vitesse excessive de véhicules automobiles, il est proposé l'installation de chicanes provisoires en différents lieux de la commune pour une durée de 6 mois avant évaluation de l'effet produit.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'installer des chicanes provisoires rue des Charmilles, les Philippons et Frissons.

10 – 8 mai 2024

Dans le cadre du devoir de mémoire, et afin de marquer les 80 ans de la libération de la Dordogne (1944 – 2024), il est proposé de commémorer lors des cérémonies du 8 mai 2024 Ulysse POITOU, habitant de La Roche-Chalais, assassiné en 1944, en accord avec ses descendants.

11 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un point d'étape doit être fait sur la base du document élaboré, et ce avant un tout prochain exercice à programmer. Un déroulement du Plan sera présenté aux élus et aux relais de quartiers le jeudi 21 mars à 18h00.

12 – PLAN VELO

Un cadre de travail est en cours d'élaboration et les premiers éléments ont été discutés concernant un potentiel Plan vélo.

Patrick LAGORGETTE

- Un point a été fait avec le Conseil aux décideurs locaux sur les différents budgets.

Delphine VICAIRE BONNIEU

- Demande de l'association Périgord Quebec Francophone pour pose d'une plaque commémorative
- 7/03 sensibilisation des agents par le SRB Dronne aux espèces à protéger et aux espèces invasives
- Liste des travaux à réaliser sur SMR
- 22/03 journée mondiale de l'eau

André VIAUD

- Pont de Vaudu réparé par nos services
- Routes communales dégradées
- Beaucoup de lignes télécom non réparées

Martine CONIJN

- Plusieurs vernissages à venir
- Réunion préparation fête de la science
- Cercle des lecteurs composé de 18 personnes
- Réunion Culture à Montpon le 6/03

Jocelyne LACHAUD

- Application DORI : première boucle bourg LRC avec mise en évidence de points d'intérêt
- Aménagement en cours de la Motte de Vaudu

Rémi RAMBONONA

- Bilan des secours attribués en 2023 (carburant, alimentation, combustible...)
- Bilan de l'opération « Colis / Repas des aînés
- Echange ave Mme PRECIGOUT sur l'objet et le rôle de la Mission Locale

Alain MAILLETAS

- Pas d'élu de LRC au conseil d'administration du collège de St Aigulin

Réponse : Le CA est présidé par le ou la principal (e):

Il est composé de membres de l'administration et du personnel éducatif du collège. Il s'agit du principal adjoint, de l'adjoint gestionnaire et du conseiller principal d'éducation (CPE).

Le CA comporte également les membres suivants :

- 1 personnalité qualifiée ou, lorsque les membres de l'administration du lycée sont inférieurs à 4, 2 personnalités qualifiées
- 6 personnels élus d'enseignement et d'éducation
- 2 personnels élus administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (Tos)
- 6 représentants élus des parents d'élèves
- 2 représentants élus des élèves
- 2 représentants du département
- **1 représentant de la commune (commune siège)**
- 1 représentant de l'intercommunalité (lorsqu'elle existe). Ce représentant n'a pas le droit de vote. Il peut uniquement être consulté." (service public.fr)

Jean-Michel SAUTREAU

- Point sur différents dossiers :
 - Tempête/grêle 2022
 - Crématorium
 - Plan piscine
 - Nouveau directeur KSB
 - Communication : 4 pages, signalétique, site
 - Eclairage public
 - Sinistre médiathèque
 - Visite à Oradour sur Glane 20/04
- 18/05 fête des sports
- 22/05 passage de la flamme olympique
- Possibilité installation panneau « la Double Innove »
- Chaudière hors service bâtiment Rue des Ecus (Secours Catholique, Mission Locale, local gens de passage, appartement saisonnier)
- 14/03 réunion à Montagnier « Pacte Territorial d'Insertion »
- 15/03 assise de la santé à Périgueux

Fin de séance à 21h55.